



BRIEF FILIÈRES

Octobre 2025

OBJET

Ce document est destiné à l'ensemble des fournisseurs et fabricants impliqués dans l'approvisionnement des métiers Hermès.

Il s'agit d'une version évolutive, amenée à s'étendre à d'autres périmètres et formuler de nouvelles exigences.

SOMMAIRE

PRINCIPES D'ACHATS RESPONSABLES

FILIÈRES ANIMALES

Politique d'Hermès pour le bien-être animal

Cuir

Bovin

Ovin

Caprin

Crocodiliens

Autruche

Lézard

Porcin

Cerf

Baby Calf

Laine

Cachemire

Mouton | Mérinos

Mohair

Alpaga

Vigogne

Guanaco

Chameau | Yak

Qiviuk

Plumes, plumettes et duvet

Oie | Canard

Autres matériaux

Soie

Corne

Crin

Perle | Nacre

Cire d'abeille

Feutre de lapin

FILIÈRES VÉGÉTALES

Fibres

Coton

Lin

Chanvre

Matériaux

Bois

Panneaux de Bois (MDF)

Papier-Carton

Caoutchouc naturel

Pailles

Osier

Matières premières de la parfumerie et de la cosmétique

Matières naturelles

Dérivés d'Huile de Palme

FILIÈRES ARTIFICIELLES & SYNTHÉTIQUES

Fibres

Viscose | Cellulose

Polyester | Polyamide-Nylon | Elasthanne

Matériaux

Plastiques

Caoutchouc synthétique

Laques

Matières premières de la parfumerie et de la cosmétique

Matières synthétiques

FILIÈRES MÉTALLIQUES

Or
Argent
Platine
Palladium
Titane
Aluminium
Acier inox
Laiton
Zamak
Bronze

FILIÈRES MINÉRALES

Céramique
Cristal
Émail
Verre
Verre saphir
Diamant
Saphir
Emeraude
Pierres dures et décoratives
Mica naturel

Depuis 1837, guidé depuis toujours par le modèle et les valeurs de l'artisanat, Hermès sélectionne des matières premières nobles, en privilégiant des sources naturelles renouvelables. L'approvisionnement de ces matières s'inscrit dans un cadre exigeant de qualité et de respect réglementaire, et suit un modèle de filières responsables : respectueuses des femmes et hommes, des animaux et de la nature.

Fondé sur une connaissance toujours plus fine de ses filières et en étroite collaboration avec ses partenaires, ce document présente les différents axes d'achats responsables d'Hermès, complétés de recommandations détaillées.

TRANSPARENCE

L'approfondissement de la connaissance de ses filières via son réseau de fabricants et partenaires, porteurs de savoir-faire d'exception, est au cœur des préoccupations d'Hermès. Il vise à garantir le plus haut niveau de qualité, la meilleure traçabilité et l'utilisation précautionneuse des matières premières.

Le code de conduite Fournisseurs et les certificats d'origine exigés sont les fondamentaux contractuels de cette logique de partage : Hermès souhaite approfondir, en collaboration avec les acteurs de la filière, la visibilité de chaque maillon d'approvisionnement de ses métiers. Concrètement, cette connaissance détaillée de chaque acteur porte sur les matières premières qui font la noblesse de ses produits : les cuirs, les fibres textiles, les plumes, etc.

EXIGENCE

Hermès sélectionne rigoureusement les matières, dans le respect des réglementations et des meilleures pratiques, selon les fondamentaux suivants :

- **Favoriser des filières d'exception**, construites localement au plus près de la matière première : éleveurs, fermes, coopératives... Hermès est à l'écoute des acteurs impliqués sur le terrain, pour développer des partenariats, améliorer les conditions d'exploitation et faire émerger des projets d'amélioration sur le long terme.
- **Le respect des droits humains et des libertés fondamentales** : Au-delà du respect des conventions de référence, le plan de vigilance de la Maison intègre le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des conditions d'emploi tant chez ses fournisseurs que leurs propres fournisseurs et sous-traitants.
- **Le bien-être animal** : La politique d'Hermès en faveur du bien-être animal décrit les ambitions et les principaux objectifs à atteindre dans les différentes chaînes d'approvisionnement.

- **Le respect et la sauvegarde de la biodiversité :** Les matières issues d'espèces menacées d'extinction ou dont le commerce est illégal sont formellement interdites.
- **La préservation de la nature :** La maîtrise de l'impact environnemental de l'ensemble de sa chaîne de valeur est au cœur des préoccupations d'Hermès. Respecter les ressources naturelles, favoriser l'agriculture et la sylviculture régénératives, maîtriser les ressources énergétiques, privilégier les technologies les plus propres dans ses processus de production, contrôler les déchets, viser des objectifs ambitieux en termes d'Environnement, sont autant de piliers de la politique environnementale menée et de l'ambition pour la Nature que le groupe Hermès s'est fixée.

Au-delà de ces fondamentaux, Hermès porte une démarche volontaire visant à exploiter les meilleurs standards disponibles, et œuvrer pour les faire évoluer, en intégrant toujours plus de considération au respect des femmes et des hommes, des animaux et de la nature.

JUSTESSE

Par leur visée informative, ces lignes directrices s'inscrivent dans la volonté des métiers d'Hermès d'accompagner durablement ses partenaires et de co-construire des filières responsables. Il s'agit également de valoriser les initiatives vertueuses déjà engagées.

S'ils s'inscrivent d'abord dans un cadre réglementaire et dans un projet d'excellence d'Hermès, ces enjeux de transparence et d'exigence seront la norme d'approvisionnement de demain. Il est donc nécessaire de construire ensemble, dès aujourd'hui et sur le long terme, les conditions de filières responsables.

INFORMATION, AUDIT & PLAN D'ACTIONS

L'ensemble des recommandations et prescriptions formulées dans les recommandations transverses et dans les briefs de chaque filière ci-après est communiqué aux acteurs concernés via les cahiers des charges, les conditions d'achat ou encore des échanges dédiés.

Tout ou partie de ces points pourront faire l'objet de visites de contrôle, d'audits internes et/ou d'audits par des tiers indépendants.

Des plans d'actions ciblés seront établis conjointement à l'issue de ces échanges, visites et/ou audits.

TRAJECTOIRES ET ORIENTATIONS
FONDAMENTALES POUR LES FILIÈRES
D'APPROVISIONNEMENT D'HERMÈS

FILIÈRES ANIMALES



POLITIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La politique d'Hermès pour le bien-être animal spécifie les principaux résultats devant être obtenus dans les différentes filières d'approvisionnement du groupe. Elle se veut ambitieuse et sert d'outil pour assurer le bien-être animal pour l'ensemble des matières d'origine animale utilisées par les métiers d'Hermès.

Les approches et décisions retenues par Hermès ont été définies dans le cadre d'une collaboration multipartite et sont étayées par la recherche et les données scientifiques et par l'expérience du terrain, tout en tenant compte des enjeux éthiques et spécificités régionales.

PRINCIPES RELATIFS AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les principes fondamentaux du bien-être animal - les Cinq Libertés, tels que définies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) - constituent les fondements de la politique d'Hermès pour le bien-être animal. Cette approche s'applique à l'ensemble des filières d'approvisionnement, tout en encourageant l'amélioration continue du bien-être animal.

Les résultats minimums attendus par Hermès en matière de bien-être animal sont définis pour chaque espèce, et en accord avec les principes du Welfare Quality® : Bon Logement; Bonne alimentation; Bonne santé; Comportement approprié.

- Le principe de **bon logement** fait référence aux conditions de vie d'un animal et à leur influence sur son confort et sa liberté de mouvement. De plus, l'environnement doit assurer son confort physique et thermique.
- Le principe de **bonne alimentation** fait référence à la possibilité pour l'animal d'accéder à de l'eau et de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes, aptes à entretenir sa pleine santé et à éviter la faim, la soif, la malnutrition ou la déshydratation prolongées.
- Le principe de **bonne santé** exige une démarche de prévention des maladies, avec un usage responsable des médicaments vétérinaires et une surveillance vétérinaire adaptée. Les animaux ne doivent pas ressentir de douleurs causées par des procédures de soins, de manipulation, d'abattage ou d'élevage inadaptées.
- Le principe de **comportement approprié** se concentre sur le bien-être mental de l'animal. Les conditions d'élevage des animaux doivent leur permettre d'exprimer un comportement normal pour leur espèce. Par ailleurs, Les animaux doivent être traités avec compassion et les personnes qui s'en occupent doivent s'efforcer d'entretenir une bonne relation humain-animal.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La politique pour le bien-être animal est mise en œuvre par le respect démontré de l'ensemble des lois applicables en la matière, ainsi que par l'adoption des standards de certification les plus exigeants. Hermès propose à ses fournisseurs une sélection de standards et programmes qui répondent à ses exigences, spécifiés sur chaque page de ce brief filières et disponibles en annexe de ce document. Cependant, il est important de noter que pour certaines espèces et régions géographiques, il n'existe pas de standards de certification suffisamment exigeants. C'est pourquoi Hermès s'efforce de faciliter l'élaboration de standards là où ils n'existent pas encore, et de renforcer la surveillance de ses chaînes d'approvisionnement, au moyen d'audits internes et externes et de plans d'amélioration continue mis en place conjointement avec ses fournisseurs.



Cuir

Bovin

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes de naissance et/ou fermes d'élevage, avec information sur la provenance (pays, région et ville).

Recommandations et certifications

Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, écornage, amarrage de la queue, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points d'attention

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation, selon les restrictions du LWG^[2] et le règlement RDUE^[3] .

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Non-implication des fermes dans toute forme de déforestation en Amazonie depuis 2009, non répertoriées dans l'embargo de l'IBAMA.

^[3] Règlement (UE) 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (RDUE).



Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes de naissance et/ou fermes d'élevage, avec information sur la provenance (pays, région).

Recommandations et certifications

Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, écornage, amarrage de la queue, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les pratiques d'élevage aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols.

Points d'attention

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Non-implication des fermes dans toute forme de déforestation en Amazonie depuis 2009, non répertoriées dans l'embargo de l'IBAMA.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation, selon les restrictions du LWG^[2].



Cuir

Caprin

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes de naissance et/ou fermes d'élevage, avec information sur la provenance (pays, région).

Recommandations et certifications

Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, écornage, amarrage de la queue, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation, selon les restrictions du LWG^[2].

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Non-implication des fermes dans toute forme de déforestation en Amazonie depuis 2009, non répertoriées dans l'embargo de l'IBAMA.



Cible traçabilité

Terminer l'identification et les audits de l'ensemble des fournisseurs de peaux par des organismes d'inspection tiers.

Impliquer l'ensemble des fournisseurs de peaux au sein de l'**International Crocodile Farmers Association (ICFA)**, comprenant un mécanisme de certification obligatoire pour ses membres.

Garantir un approvisionnement de peaux (fermes d'élevage) 100% certifié **ICFA** (ou certification équivalente reconnue par l'ICFA).

Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur les standards ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : maltraitance, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté) et ne favorisant pas l'étoffissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire le non-respect de la traçabilité unitaire de la CITES et de ses quotas.

^[1] Article 7.1.5. & 7.14. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cuir

Autruche

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux élevages, en amont des abattoirs.

- S'approvisionner exclusivement auprès d'abattoirs, éclosseries et fermes certifiées selon le standard **South African Ostrich Business Chamber (SAOBC)**, reconnu par Hermès et répondant à ses exigences relatives au bien-être animal.

- Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.

- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.

- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: « Chemical Management »).

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail, en particulier liées aux discriminations raciales.

- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage, logement inadapté, coupe des ongles affectant les terminaisons nerveuses, traitements antibiotiques inappropriés, utilisation d'hormones de croissance, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, en particulier relatives aux discriminations raciales.

- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

- Proscrire les fournisseurs pratiquant la coupe des ongles des autruchons.

- Proscrire les fournisseurs s'approvisionnant en Autruche sauvage, inscrite à l'annexe I de la convention CITES^[2].

Trajectoires et recommandations

^[1] Article 7.1.5. & 7.14. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Seulement les populations d'Algérie, Burkina

Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Soudan, Tchad.

Points d'attention

Points Rédhibitoires



Cuir

Lézard

V.Niloticus | V.Salvator

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs, jusqu'aux collecteurs.

Choisir des filières d'approvisionnements de peaux garantissant la traçabilité unitaire des peaux, remontant jusqu'aux collecteurs.

Recommandations et certifications

Auditer et certifier la filière d'approvisionnement des peaux de V. Salvator selon le **Lizard Procurement and Processing Standard 2020 (LPPS 2020)** ou standard équivalent reconnu.

Choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur les standards ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal dans les pratiques de collecte : brutalité, temps de transport rallongé, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire le non-respect des quotas de la CITES.

^[1] Articles 7.1.5. & 7.14. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2019)



Cible traçabilité



Cuir

Porcin

Recommandations et certifications

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes de naissance et/ou les fermes d'élevage, avec information sur la provenance (pays et région).

Choisir des sources d'approvisionnement (tanneurs) certifiées selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées, définir un plan d'amélioration continue basé sur les standards ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, amarrage de la queue, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation, selon les restrictions du LWG^[2].

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Non implication des fermes dans toute forme de déforestation en Amazonie depuis 2009, non répertoriées dans l'embargo de l'IBAMA.



Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux chasseurs ou élevages, avec information sur la provenance (pays et région).

Recommandations et certifications

Choisir les tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Pour des peaux d'animaux hors filière d'élevage, la certification devra être étudiée avec l'équipe administrative LWG et au besoin en sollicitant Hermès.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié.

- Pour les filières d'élevage : brutalité, mauvaises conditions d'élevage (enclos inadaptés, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étoURNissement préalable selon les réglementations applicables.
- Pour les filières de chasse : abattage ne rendant pas les animaux inconscients immédiatement, abattage de femelles gestantes ou de jeunes cervidés.
- Assurer une veille ciblée sur l'évolution des populations sauvages de cerfs, pouvant être fortement réduites par des aléas climatiques (sécheresses...) et s'assurer que les quotas de chasse restent compatibles avec les objectifs de régulation de l'espèce en vigueur (pays, état, province..)

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs dont le cuir n'est pas un co-produit d'une filière alimentaire.
- Proscrire les fournisseurs en cas de non-respect des conditions de chasse dans la zone de prélèvement identifiée par le certificat d'origine (quotas, calendrier, permis).
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.



Cuir Baby Calf

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes de naissance et/ou aux fermes d'élevage, avec l'information sur la provenance (pays, région et ville).

Recommandations et certifications

En amont, privilégier les sources d'approvisionnement en peaux issues de pays encadrant de façon rigoureuse les enjeux de bien-être animal et assurant la meilleure traçabilité au travers d'un écosystème resserré d'abattoirs et transformateurs des peaux à l'échelle locale. A titre d'exemple, l'Animal Welfare Regulations et son code de pratiques pour l'abattage entré en vigueur en 2018 en Nouvelle-Zélande est un modèle à plébisciter.

En aval, choisir des tanneurs certifiés selon le standard du **Leather Working Group (LWG)** dont Hermès est membre actif.

- Si les tanneurs ne sont pas certifiés, définir un plan d'amélioration continue fondé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
- Les filières d'approvisionnement des tanneurs doivent respecter les points d'attention et rédhibitoires ci-dessous.
- Les tanneurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de détenir à terme la médaille Gold sur les chapitres 9 et 16 du standard LWG (9: « Restricted Substances Lists and Chemical Management » et 16: «Chemical Management»).

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales ainsi qu'aux conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié, spécifiquement pour ces animaux en bas âge : brutalité, temps de transport rallongé et dispositif inadapté aux animaux de petites tailles, accès à l'eau, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

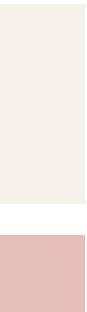
Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs dont le cuir n'est pas un co-produit d'une filière alimentaire.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation, selon les restrictions du LWG^[2] et le règlement RDUE^[3].

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Non-implication des fermes dans toute forme de déforestation en Amazonie depuis 2009, non répertoriées dans l'embargo de l'IBAMA.

^[3] Règlement (UE) 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (RDUE)



Laines

Cachemire

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs, jusqu'à l'élevage des chèvres, avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape. Une attention particulière sera apportée aux acteurs en amont : éleveurs, tailles de cheptels, zones de pâturage utilisées en rotation, coopératives, structures de négoce & agents, éjarreurs et laveurs.

Choisir des sources d'approvisionnements garantissant la traçabilité à chaque étape, le respect du bien-être animal, la protection de l'environnement et une juste rémunération des acteurs en amont :

Pour les étapes d'élevage, de tri et d'éjarrage : Choisir des sources certifiées selon les standards de la **Sustainable Fiber Alliance (SFA)**, relatifs à la production de fibre, aux premières étapes de transformation et à la chaîne de traçabilité.

Pour les étapes de transformation (filature, tissage, teinture) : Si les sources actuelles ne sont pas certifiées selon les labels ci-dessus, proposer un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés, le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Recommandations et certifications

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage, logement inadapté, castration, écornage, marquage à chaud ou corrosif, traitements médicaux inappropriés, pratique de peignage ou tonte douloureuse ou blessant l'animal, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points d'attention

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

- Proscrire les fournisseurs autorisant les pratiques de clonage génétique ou de modification physiologique de l'animal (utilisation de perturbateurs endocriniens).

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Laines

Mouton | Mérinos

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'au niveau élevage, avec l'information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

Choisir des sources d'approvisionnement de fibre certifiées selon le label de référence du **Textile Exchange : Responsible Wool Standard (RWS) / Material Matter Standard (MMS)**.

- Privilégier des fournisseurs aux sources intégralement **RWS/MMS** avec 100% de leurs cheptels certifiés.
- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées selon les labels ci-dessus, définir proposer un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, privilégier les fournisseurs certifiés selon le standard **Content Claim Standard (CCS)** du Textile Exchange et/ou, s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

- Points d'attention
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
 - Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage, logement inadapté, castration, écornage, marquage à chaud ou corrosif, traitements médicaux inappropriés, pratique de tonte douloureuse ou blessant l'animal, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Recommandations et certifications

- Points Rédhibitoires
- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
 - Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
 - Proscrire les fournisseurs pratiquant le mulesing chirurgical (ablation péri-annale) ou chimique (freeze mulesing) sur l'ensemble du cheptel.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cible traçabilité

Recommandations et certifications

Points d'attention

Points Rédhibitoires

Laines

Mohair (chèvre Angora)

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'au niveau élevage, avec l'information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

Choisir des sources d'approvisionnement de fibre certifiées selon le label de référence du **Textile Exchange : Responsible Mohair Standard (RMS) / Material Matter Standard (MMS)**.

- Privilégier des fournisseurs aux sources intégralement **RMS /MMS** avec 100% de leurs cheptels certifiés.
- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées selon les labels ci-dessus, définir proposer un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et, le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, privilégier les fournisseurs certifiés selon le **Content Claim Standard CCS** du Textile Exchange **et / ou** s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage, logement inadapté, castration, écornage, marquage à chaud ou corrosif, traitements médicaux inappropriés, pratique de tonte douloureuse ou blessant l'animal, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les pratiques d'élevage aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des sols.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'au niveau élevage et zones de pâtrage, avec l'information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

Recommandations et certifications

Choisir des sources d'approvisionnement de fibre d'alpaga certifiées selon les labels de référence du **Textile Exchange : Responsible Alpaca Standard (RAS) / Material Matter Standard (MMS)**.

- Privilégier des fournisseurs aux sources intégralement **RAS / MMS** avec 100% de leurs cheptels certifiés.
- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées selon les labels ci-dessus, définir proposer un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, privilégier les fournisseurs certifiés selon le **Content Claim Standard CCS** du Textile Exchange. Et ou s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé-sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage, logement inadapté, marquage à chaud ou corrosif, traitements médicaux inappropriés, pratique de tonte douloureuse ou blessant l'animal, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Laines Vigogne

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur amont, jusqu'aux zones de provenance des fibres. S'assurer qu'elles ne proviennent pas de régions où les populations sauvages sont vulnérables ou en danger d'extinction (Equateur, Chili).

Inscrire les filières d'approvisionnement dans une démarche de développement durable en s'appuyant sur des partenariats locaux, en lien avec les projets gouvernementaux, les initiatives d'associations de développement durable ou ONG, les programmes des Fonds d'investissement durable internationaux visant à définir et à améliorer :

- La structuration et la pérennisation de coopératives, promouvant notamment une source de revenu équitable pour les communautés locales.
- La sensibilisation contre le braconnage et pour la conservation de l'espèce.
- La diffusion de bonnes pratiques de bien-être animal à la capture et à la tonte : se référer aux travaux **GESC - Grupo Especialista en Camélidos Sudamericanos**⁽¹⁾.
- Le développement d'un système de traçabilité à chaque étape, avec des moyens dédiés.

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

- Identifier les manquements aux droits humains, droits communautaires, libertés fondamentales et conditions de santé-sécurité au travail.
- Identifier les risques de surexploitation de la filière, en surveillant l'état des populations par pays et région.
- Assurer un approvisionnement en fibres prélevées sur des animaux vivants.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : conditions de capture et d'enfermement inadaptées ou trop longues, saison de tonte inadaptée, pratiques brutales, douloureuses ou blessant l'animal, traitements médicaux inappropriés (hors soins d'urgence).

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire toute source issue d'un braconnage de l'espèce.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA⁽²⁾ et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Assurer le respect des exigences de la convention CITES (Convention de Washington) et proscrire les approvisionnements auprès de populations sauvages inscrites à l'Annexe I (interdiction de commercialisation)

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ « Criterios de Bienestar animal para el manejo de la vicuña », 2022

Points d'attention

Points Réhibitoires

⁽²⁾ Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur amont, jusqu'aux zones de provenance des fibres.

S'assurer qu'elles ne proviennent pas de régions où les populations sauvages sont vulnérables ou en danger d'extinction (Paraguay, Bolivie, Pérou, nord de l'Argentine et du Chili).

Inscrire les filières d'approvisionnement dans une démarche de développement durable en s'appuyant sur des partenariats locaux, en lien avec les projets gouvernementaux, les coopératives communautaires, les initiatives d'associations ou ONG, les programmes des Fonds d'investissement durable internationaux visant à définir et à améliorer :

- La structuration et la pérennisation de coopératives, promouvant notamment une source de revenu équitable pour les communautés locales.
- La sensibilisation contre le braconnage et pour la conservation de l'espèce.
- La diffusion de bonnes pratiques de bien-être animal à la capture et à la tonte : se référer aux travaux du **GESC - Grupo Especialista en Camélidos Sudamericanos**⁽¹⁾
- Le développement d'un système de traçabilité à chaque étape, avec des moyens dédiés.

Promouvoir les bonnes pratiques de préservation de l'espèce :

- Assurer un approvisionnement en fibres prélevées sur des animaux vivants.
- Favoriser des approvisionnement certifié **Certified Guanaco Friendly™** s'appuyant sur le **Wildlife Friendly Enterprise Network** pour identifier les filières locales favorisant la cohabitation entre le guanaco et l'élevage de bétail (mouton, chèvre).

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

- Identifier les manquements aux droits humains, droits communautaires, libertés fondamentales et conditions de santé-sécurité au travail.
- Identifier les risques de surexploitation de la filière, en surveillant l'état des populations par pays et région.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : conditions de capture et d'enfermement inadaptées ou trop longues, saison de tonte inadaptée, pratiques brutales, douloureuses ou blessant l'animal, traitements médicaux inappropriés (hors soins d'urgence).

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire toute source issue d'un braconnage de l'espèce.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[2] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Assurer le respect des exigences de la convention CITES (Convention de Washington).

^[2] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Laines

Chameau | Yak

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'au niveau élevage et zones de pâturage, avec l'information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

Recommandations et certifications

Inscrire les filières d'approvisionnement dans une démarche de développement durable en s'appuyant sur des partenariats localement, en lien avec les projets gouvernementaux, les initiatives d'associations de développement durable ou ONG, les programmes des Fonds d'investissement durable internationaux. Ces démarches de développement durable visant à définir et à améliorer :

- La structuration de coopératives ou fédérations d'éleveurs.
- La gestion durable des pâturages et des réserves naturelles (points d'eau, parcours, gestion adaptative...).
- La résilience des systèmes de production (réserves de fourrage, fonds d'urgence, vaccination si nécessaire...).
- La sensibilisation contre le braconnage.
- La diffusion de bonnes pratiques de collecte, d'éjarrage et de tri des fibres.
- Le développement d'un système de traçabilité à chaque étape, avec des moyens dédiés.

Dans un second temps, pour les étapes de filature, tissage, confection, s'orienter vers des acteurs mobilisant la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés..), pratique de tonte douloureuse, abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les risques d'empietement des espèces domestiques sur l'habitat des espèces sauvages ci-dessous : concurrence pour l'eau, le pâturage, risque d'hybridation...

Points Rédhhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Chameau (*Camelus bactrianus*) : Proscrire les achats issus de camélidés sauvages, classés en danger critique par l'UICN^[2].
- Yak (*Bos Grunniens*) : Proscrire les achats issus de yaks sauvages, classés en vulnérable par l'UICN^[2].

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

^[2] Liste rouge des espèces menacées selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)



Laines

Qiviuk

Ovibos Moscatus

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux chasseurs ou éleveurs, avec l'information sur la provenance (pays et région) et le type de prélèvement : chasse de subsistance, glanage en milieu naturel, élevage/domestication.

Pour les fibres issues d'une filière de chasse, s'assurer notamment de leur valeur de co-produit, recueillie par les populations autochtones dans le respect des quotas de prélèvement, des pratiques et réglementations en vigueur.

Recommandations et certifications

Filière de chasse de subsistance : Encourager les circuits courts et la juste rémunération des populations autochtones en zones subarctiques. Sensibiliser les communautés de chasseurs aux enjeux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Filière d'élevage / domestication : Favoriser le développement d'une filière à petite échelle et traçable, respectueuse du bien-être animal, des coutumes locales et à faible empreinte sur l'environnement. Notamment, se rapprocher des sites émergeants en Alaska.

Pour les étapes de transformation de la fibre en aval : Opter pour des acteurs certifiés selon le **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, traitant des exigences sociale et environnementale, et assurant une traçabilité.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales ainsi qu'aux conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal dans les pratiques de chasse : brutalité, abattage générant un stress et/ou recours à des méthodes de chasse à faible taux de réussite (arcs et arbalètes), braconnage, non-respect des quotas, prélèvement de femelles gestantes ou de jeunes bœufs musqués.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal dans les filières d'élevage et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étaudissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les pratiques d'élevage aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols.
- Assurer une veille ciblée sur l'évolution des populations sauvages de bœuf musqué, pouvant être fortement réduites par des aléas climatiques (sécheresses...). La surveillance issue du CBMP Muskox Expert Network est à plébisciter.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les fournisseurs s'approvisionnant en Qiviuk issu de chasses non déclarées (braconnages) ou de chasse aux trophées.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Plumes plumettes et duvet

Oie | Canard

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'au niveau élevage (ferme d'éclosion et/ou ferme parentale), avec l'information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

S'assurer de l'agrément sanitaire lié aux conditions de traitement/nettoyage des plumes selon la norme européenne **EN 12935**.

Choisir des sources d'approvisionnement certifiées selon l'un des labels de référence suivant :

- **Responsible Down Standard (RDS) / Materials Matter Standard (MMS)** du textile Exchange agrémenté du certificat B2B "Parent Farm Certified" (PFC).
- **NSF Global Traceable Down Standard (TDS)**.
- **Downpass**.

Si les sources actuelles ne sont pas certifiées selon ces labels, proposer un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés, le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Favoriser le traitement/nettoyage des plumes selon la norme japonaise **JIS 1903** permettant de considérer les produits comme hypoallergéniques.

Alternativement, la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (accès à l'eau, détention en cage inadaptée, éjointage, plumaison à vif, utilisation d'antibiotiques inappropriés, mue forcée), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les pratiques d'élevage aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des sols.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les fournisseurs pratiquant le gavage des animaux, l'ébecquage et la plumaison à vif (depuis la ferme parentale).

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

Recommandations et certifications

Points d'attention

Points Rédhibitoires



Soie

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur avec l'information de la provenance (pays et région) à chaque étape : culture du mûrier et élevage des vers à soie, dévidage et filature, moulinage, tissage, teinture et ennoblissement.

Privilégier des sources de matière première (écheveaux de soie et soie moulinée) certifiées selon le standard du **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, assurant notamment la traçabilité des fermes ainsi qu'une agriculture biologique, dans une approche concertée avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

Si les sources actuelles ne sont pas certifiées définir un plan visant à leur obtention et partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place, ainsi que les volumes accessibles.

Favoriser toute autre opportunité d'achats responsables :

- Démarche d'agriculture régénérative, selon les principes de la **Regenerative Organic Certification (ROC) ou Regenagri**.
 - Démarche de commerce équitable pour les éleveurs, par exemple selon **le standard Fair for Life**.
 - Démarche d'**économie circulaire** : valorisation de chutes de tissus et utilisation de soie recyclée, selon les exigences qualité fixées par Hermès.
 - **Démarche de réduction de l'impact environnemental** (Consommation d'eau, énergie et produits chimiques).
-
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
 - Identifier les pratiques de culture et de production aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols, de l'eau, de l'énergie et des déchets.
 - Assurer une veille quant à la résistance au changement climatique des zones géographiques impliquées dans l'approvisionnement : stress hydrique, hausse des températures.
 - Assurer une veille des études scientifiques concernant le bien-être animal des vers à soie. Favoriser les pratiques démontrées scientifiquement assurant l'anesthésie des vers à soie avant étape de cuisson.

Recommandations et certifications

Points d'attention

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'**OMSA^[1]** et la politique bien-être animal d'Hermès.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cible traçabilité



Corne Pointe ou sabot Buffle

Recommendations et certifications

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux élevages (ou exploitations agricoles utilisant les buffles), avec information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

- Diffuser les critères de la politique bien-être animal d'Hermès, notamment les conditions d'abattage et de protections sociales applicables localement.
- Identifier les cas d'installations et de petits abattoirs locaux à risque par rapport au niveau d'exigence, et définir un plan d'amélioration continue basé sur ces critères. Vérifier l'obtention des certificats vétérinaires d'abattage.
- Pour le process de transformation de la corne (cuissons à l'huile/eau, taillage, polissage...), assurer la bonne protection des opérateurs (cabines filtrées, éléments de protection individuelle), ainsi qu'une consommation raisonnée des ressources, privilégiant la réutilisation/retraitements avant rejet.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié: brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, écornage, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs en cas de recours à l'espèce *Bubalus arnee*, Buffle d'Asie sauvage, en danger d'extinction et inscrit à l'Annexe I (interdiction de commercialisation) du CITES (Convention de Washington).
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Crin

Cheval

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux élevages, avec information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée.

Recommandations et certifications

- Privilégier les fournisseurs de crin garantissant l'approvisionnement directement auprès d'abattoirs d'équidés, cherchant à réduire les intermédiaires et les réseaux de négociants et mettant en place les meilleures pratiques de traçabilité.
- Diffuser les critères de la politique bien-être animal d'Hermès, notamment les conditions d'abattage.
- Identifier les cas d'installations et de petits abattoirs locaux à risque par rapport au niveau d'exigence, et définir un plan d'amélioration continue basé sur ces critères. Vérifier l'obtention des certificats vétérinaires d'abattage.
- Pour le process de transformation du crin (nettoyage, tri, peignage, teinture), s'assurer de la conformité aux normes environnementales et sanitaires européennes, et de l'usage précautionneux (consommation, traitement avant rejet) de produits chimiques (chlore, agents désinfectants..). Faire valider les pratiques de nettoyage par les équipes techniques d'Hermès.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, marquage à chaud ou corrosif, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté, isolement insuffisant) et ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs dont le crin n'est pas un co-produit d'une filière alimentaire.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'OMSA^[1] et la politique bien-être animal d'Hermès.

^[1] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)



Cible traçabilité

Recommandations et certifications

Points d'attention

Points Rédhhibitoires



Perle | Nacre

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux fermes perlières ou au lieu de pêche, avec information sur la provenance (pays et région) et l'espèce utilisée. Les types de traitement doivent être communiqués, et seules les pratiques traditionnelles sont tolérées sur les perles.

- Privilégier les fournisseurs de nacre ou de perle garantissant l'approvisionnement directement auprès de fermes perlières ou de pêcheurs, cherchant à réduire les intermédiaires et les réseaux de négociants.
- S'orienter vers un approvisionnement en perle et nacre issues de filières certifiées par le standard **MSC (pêche)** ou **ASC (aquaculture)**, garantissant notamment des critères de responsabilité sociale, la conformité réglementaire et le respect de la biodiversité et de l'environnement.
- Faire une veille sur la certification ECOCREST.

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement.
 - o Le lieu de pêche ou ferme perlière et les lieux de transit.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart, identification des bénéficiaires ultimes) dans le pays de provenance et les pays de transit.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les risques relatifs à la pollution marine pour les filières d'élevage : mauvaise gestion des déchets de production, en particulier plastiques (cordages...).
- Identifier les risques relatifs à l'atteinte à la biodiversité pour les filières de pêche : surpêche, pêche illégale, non déclarée ou réglementée...
- Assurer une veille ciblée sur l'encadrement ou la surveillance de la pêche dans la zone Pacifique.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ayant recours à des espèces de mollusques ou coquillages protégées par les annexes CITES.



Cire d'abeille

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux ruches, avec information sur la provenance (pays et région), avec une visibilité sur les apiculteurs impliqués dans la production Hermès.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ Culture biologique selon le cahier des charges de l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

- Privilégier les fournisseurs de cire issue de ruchers français pour favoriser une approche locale et contribuant au maintien de la biodiversité et des pollinisateurs.
- S'orienter vers un approvisionnement issu de filières certifiées biologiques⁽¹⁾ (**label Bio**), garantes d'une production respectueuse de l'environnement.
- Promouvoir les pratiques apicoles de réutilisation et recyclage des cadres.
- Privilégier une cire récupérée en cérificateur solaire pour minimiser l'utilisation énergétique.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques apicoles aux effets néfastes sur l'environnement, la biodiversité et les colonies d'abeilles.

Points Réhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs récoltant le miel et la cire par la destruction des colonies d'abeilles.



Feutre de lapin

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la filière jusqu'aux abattoirs et fermes d'élevage de lapins, avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de la transformation (élevage, abattage, collecte).

Être en mesure d'assurer une traçabilité en balance de masse pour les fermes et pays d'origines.

Pour les acteurs impliqués dans l'approvisionnement en poils :

- Privilégier une logique de circuit court auprès de **partenaires maîtrisés et audités** ;
- S'assurer du respect des exigences de **la politique d'Hermès pour le bien-être animal**, en particulier au sujet des conditions d'élevage et favoriser les **modèles d'élevage alternatifs**, comme l'élevage en parcs offrant davantage d'espace et un meilleur respect du comportement naturel de l'animal ;
- S'orienter vers des sources d'approvisionnement **certifiées** selon les standards de **l'Agriculture Biologique** ou selon le référentiel **Beter Leven^[1]**. En France, le label **Rouge** est aussi un label acceptable.
- **Assurer une traçabilité au lot à la ferme d'origine**.

Partager avec Hermès les éventuelles difficultés de mise en place et la bonne diffusion des exigences jusqu'aux éleveurs.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

^[1] Version 2.1 01/01/2019 pour les éleveurs et 1.1 01/06/2016 pour les abattoirs. Susceptibles d'évolution.

^[2] Résolution du Parlement Européen « End the Cage Age » du 10 juin 2021

Points d'attention

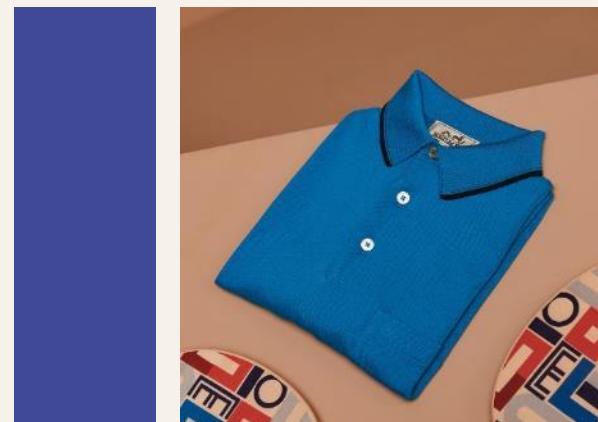
- Assurer un approvisionnement en poils de lapins **issus de lapins de chair ou d'une filière agro-alimentaire**.
- Assurer une veille sur l'évolution réglementaire **visant à interdire l'élevage en cages en Europe à horizon 2027^[2]** et privilégier des pays d'approvisionnement où la législation y est déjà favorable (ex: Pays-Bas et Belgique).
- Identifier les risques relatifs au bien-être animal et les pratiques non-conformes aux principes de bon logement, bonne alimentation, bonne santé et comportement approprié : brutalité, temps de transport rallongé, mauvaises conditions d'élevage (logement inadapté, castration, traitements antibiotiques inappropriés), abattage générant un stress par manque d'efficacité (attente prolongée, outillage inadapté) ne favorisant pas l'étourdissement préalable selon les réglementations applicables.
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les fournisseurs ne respectant pas les principes de bien-être animal de l'**OMSA^[3]** et la politique bien-être animal d'Hermès.
- Proscrire les fournisseurs s'approvisionnant en lapin sauvage *Oryctolagus cuniculus* quasi-menacé en Europe selon la liste rouge de l'**IUCN**.

^[3] Article 7.1.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres (2022)

TRAJECTOIRES ET ORIENTATIONS
FONDAMENTALES POUR LES FILIÈRES
D'APPROVISIONNEMENT D'HERMÈS

FILIÈRES VÉGÉTALES





Fibres

Coton

Cible traçabilité

*Evaluation selon un critère de risque social, environnemental et de corruption.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ Culture biologique selon le cahier des charges de l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

Autres opportunités de filière coton responsable

Points d'attention

Points Rédhibitoires

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur avec l'information de la provenance (pays et région) pour chaque étape : origine de la fibre, filature, tissage, teinture / ennoblissement.

Pays jugés à risque majeur*

- Assurer une diligence maximale en cas d'approvisionnement (fibre et/ou filature et/ou tissage) selon les critères définis dans une liste ad hoc (« Annexe 1 »).
- Si le niveau d'exigence ne peut être garanti, proposer une filière alternative pour le(s) approvisionnement(s) concerné(s).

Pays jugés à risque élevé*

- Assurer une diligence renforcée en cas d'approvisionnement (fibre et/ou filature et/ou tissage) selon les critères définis dans une liste ad hoc (« Annexe 1 »).

S'orienter vers un approvisionnement en coton biologique⁽¹⁾ labellisé selon la certification **Global Organic Textile Standard (GOTS)**, a minima sur la fibre dans un 1^{er} temps. Cette approche devra être concertée avec Hermès, pour tenir compte :

- Des exigences qualité.
- D'un sourcing préférentiel dans des pays jugés moins risqués* notamment: USA (garanti sans OGM), Espagne, Grèce, Italie.

Mettre en place un dispositif de traçabilité, à partager et à alimenter avec Hermès.

Favoriser toute démarche d'agriculture régénérative selon les principes de la **Regenerative Organic Certification (ROC)** ou **Regenagri**.

Proposer une filière de fibres recyclées de coton, certifiées selon le **Global Recycled Standard (GRS)**, en concertation avec Hermès pour répondre aux exigences qualité.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques culturelles aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols.

Proscrire les fournisseurs :

- En cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Pratiquant les cultures OGM.
- Recourant à des pesticides de classe I (extrêmement ou très dangereux) tel l'endosulfan.



Cible traçabilité



Fibres

Lin

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'au champ de culture, avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape.

Recommandations et certifications

*La culture traditionnelle du lin ne nécessite ni intrant ni pesticide. Leur utilisation ponctuelle et nécessaire, conformément à la réglementation locale en vigueur, est tolérée.

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un approvisionnement responsable, selon les principes suivants :

- Favoriser la logique de circuit court, en s'approvisionnement le plus directement possible en fibres de lin auprès des cultivateurs / teilleurs européens.
- Pour l'ensemble des acteurs (tisseurs, filateurs, transformateurs) :
- S'assurer que les fibres brutes sont issues d'une culture sans intrants*. Favoriser l'approvisionnement en fibres certifiées selon le **Global Organic Textile Standards (GOTS)**, garantissant une culture biologique ainsi qu'un meilleur contrôle des conditions de travail.
- Promouvoir des bassins d'approvisionnement et des étapes de transformation réalisées localement en Europe ou à proximité, dans un souci de réduction de l'impact environnemental lié aux transports. La certification **Masters of Linen** garantissant une production de lin 100% européenne (y compris l'étape de filature) est recommandée.
- Mettre en place un dispositif de traçabilité.
- Favoriser toute démarche d'agriculture régénérative et toutes filières durables à fort impact social et/ou environnemental.
- Se tenir informé des projets de relocalisation de filature en France, visant à reconstruire une filière d'excellence. Partager avec Hermès les applications pertinentes offertes à terme par cette filière 100% française : typologie de fils, tissus, qualités accessibles...

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Fibres

Chanvre

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs à chaque étape de la chaîne de valeur : culture du chanvre, transformation de la fibre et transformation textile.

Recommandations et certifications

*La culture traditionnelle du chanvre ne nécessite ni intrant ni pesticide. Leur utilisation ponctuelle et nécessaire, conformément à la réglementation locale en vigueur, est tolérée.

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un approvisionnement responsable, selon les principes suivants :

Pour les acteurs européens (tisseurs, filateurs, transformateurs) :

- Favoriser la logique de circuit court, en s'approvisionnant le plus possible en fibres brutes issues de cultivateurs, chanvrières ou teilleurs français et européens ;
- Se tenir informé des projets de développement de la filière fibres longues en France et en Europe (*Hemp4Circularity*) ;

Pour l'ensemble des acteurs (tisseurs, filateurs, transformateurs) :

- S'assurer que les fibres brutes sont issues d'une culture sans intrants*. Favoriser l'approvisionnement en fibres certifiées selon le **Global Organic Textile Standards (GOTS)**, garantissant une culture biologique ainsi qu'un meilleur contrôle des conditions de travail.

Favoriser toute démarche d'agriculture régénérative et toutes filières durables à fort impact social et/ou environnemental.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion des sols, de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Privilégier les techniques de rouissage à la rosée, aux alternatives à l'eau ou aux produits chimiques.
- Assurer le respect des réglementations et une veille sur les évolutions réglementaires liées à la culture et au commerce du chanvre.
- Surveiller les conditions d'évolution de cette filière récente : dynamiques de marché, innovations, impact environnemental...

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Matériaux

Bois

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux forêts afin d'obtenir une visibilité totale sur la provenance (noms latins, source, pays et région) à chaque étape.

Appliquer un niveau de diligence associé au niveau de risque des pays de provenance identifiés, suivant le classement publié par l'UE dans le cadre du règlement RDUE^[1] :

- Privilégier des sources d'approvisionnement certifiées selon des standards de gestion durable des forêts, en privilégiant la certification **FSC (Forest Stewardship Council)**, à son alternative **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)**. En cas d'autres certifications ou d'absence de certification, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
 - o Risque pays élevé : certification FSC 100% et/ou Management des forêts (pour la zone de plantation).
 - o Risque pays modéré : certification FSC 100% et/ou Management des forêts (pour la zone de plantation) ou mixte.
 - o Risque pays faible : certification FSC 100%, mixte ou PEFC avec vérification.
- Pour les pays à risque élevé et modéré : Obtenir un recensement des acteurs pour chaque essence jusqu'aux forêts (coordonnées GPS), avec l'information sur les types d'acteurs et la provenance (pays et région) à chaque étape de la transformation, conformément au RDUE^[2].
- En priorité pour les pays à risque élevé, puis modéré :
 - o Développer un **suivi proactif des plaintes** spécifique au bois pour les filières stratégiques.
 - o Mettre en place une **due diligence** des acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement.

^[1] En application de l'article 29 du règlement (RDUE) Acte d'exécution établissant le classement des pays par niveau de risque de déforestation ou de dégradation des forêts.

Recommandations et certifications

^[2] RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail ainsi que le droit des populations autochtones et la conformité aux lois locales mentionnées dans le RDUE^[2].

Points Rédhhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains, libertés fondamentales et droits des populations autochtones.
- Proscrire l'utilisation des essences figurant à l'annexe 1 de la CITES ainsi que les essences en danger inscrites sur la liste rouge de l'UICN (« Red List »).
- Proscrire les zones géographiques impliquées dans la déforestation ou les acteurs exportant du bois illégal.



Matériaux

Panneaux de Bois (MDF)

Cible traçabilité

^[1] En application de l'article 29 du règlement (RDUE) Acte d'exécution établissant le classement des pays par niveau de risque de déforestation ou de dégradation des forêts.

Recommandations et certifications

^[2] RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation

Points d'attention

Points Rédhibitoires

Poursuivre le **recensement des acteurs** jusqu'aux **forêts ou plantations** et obtenir une visibilité totale sur la provenance (noms latins, source, pays et région) et la transformation du bois utilisé dans la production de panneaux.

Approvisionnement en Bois : Conformément au brief filières Bois, appliquer un niveau de diligence associé au niveau de risque des pays, classés suivant le classement publié par l'UE dans le cadre du règlement RDUE^[1]. En particulier :

- Privilégier des sources d'approvisionnement certifiées selon des standards de gestion durable des forêts, en privilégiant la certification **FSC (Forest Stewardship Council)**, à son alternative **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)**. En cas d'autres certifications ou d'absence de certification, définir un plan d'amélioration continue basé sur le standard ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.
 - Pour les pays à risque élevé et modéré : Obtenir un **recensement** des acteurs pour chaque essence **jusqu'aux forêts** (coordonnées GPS), avec l'information sur les types d'acteurs et la provenance (pays et région) à chaque étape de la transformation, conformément au RDUE^[2].
 - Privilégier des **produits connexes et déchets** de l'industrie de sciage ou du **bois recyclé** comme matière première de production des panneaux.
 - Privilégier des sources d'approvisionnement locales.
- Utilisation de résine (liant) :
- Assurer la conformité des panneaux à une norme « faible taux d'émissions de formaldéhyde » : **CARB ATCM Phase 2, TSCA Title VI ou classe E1** (norme européenne NF EN 312).
 - Favoriser les résines **biosourcées ou sans formaldéhyde** (synthétiques ou naturelles ex: Isocyanate, acétate de polyvinyle) ou à faible taux (ex: phénol formaldéhyde).

- Points d'attention**
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail (notamment concernant l'exposition aux poussières de bois et au formaldéhyde). Mettre en place un plan d'action pour pallier ces éventuels manquements.
 - Identifier les essences réglementées et les législations spécifiques à chaque pays.

- Points Rédhibitoires**
- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
 - Proscrire l'utilisation des essences figurant à l'annexe 1 de la CITES ainsi que les essences en danger inscrites sur la liste rouge de l'IUCN (« Red List »).
 - Proscrire les zones géographiques impliquées dans la déforestation ou les acteurs exportant du bois illégal.



Matériaux

Papier et Carton

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'aux forêts, avec l'information sur la provenance (pays, région et ville) à chaque étape.

Respecter les réglementations d'affichage environnemental en vigueur - exemple du logo « Triman » relatif à la loi AGEC en France - favorisant le tri des emballages pour le recyclage.

^[1] RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation

^[2] Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages Papier-Carton

Recommandations et certifications

^[3] « Guide de l'éco-encrage », CITEO

^[4] « BAT Reference Document for the Production of Pulp, Paper and Board », Commission Européenne

Points d'attention

Concernant la matière 1^{ère} - pâte à papier et papier

Privilégier le papier et le carton **recyclé**, labellisé **FSC Recyclé** ou **Blue Angel**.

Pour les sources vierges, conformément au brief filières Bois :

- appliquer un niveau de diligence associé au niveau de risque des pays, classés suivant le classement publié par l'UE dans le cadre du règlement RDUE^[1].
- s'approvisionner auprès de fournisseurs aux forêts gérées durablement, certifiées **FSC (Forest Stewardship Council)**, ou son alternative **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)**. Privilégier des fournisseurs aux sources intégralement **FSC** ou **PEFC** (**pour les origines au risque faible**) avec 100% de leurs forêts certifiées.

Concernant le packaging secondaire - boîtes, sacs, pochettes...

Pratiquer **l'éco-conception**, minimisant l'impact sur les ressources naturelles et favorisant la recyclabilité. S'inspirer de la **matrice de recyclabilité du CEREC**^[2] et/ou recourir à des analyses de cycle de vie partagées avec Hermès.

- Matériaux : minimiser l'utilisation matière, privilégier les solutions monomatières, éviter le laminage PVC et les éléments non pulpables (vernis UV, blisters, plastiques).
- Encres : privilégier les encres sans huiles minérales et favoriser les encres aqueuses ou acryliques. Assurer une démarche d'éco-encrage, en s'inspirant du guide CITEO^[3].
- Adhésifs et colles : privilégier les adhésifs classables et non fragmentables, ou hydrosolubles, et sans huiles minérales. Favoriser l'utilisation de colles naturelles.

Favoriser les approvisionnements d'emballage carton et papier en provenance de fournisseur certifiés **imprim'vert**.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Suivre les Best Available Techniques (BAT) définies par l'UE^[4] pour le processus de fabrication et assurer notamment un processus de blanchiment **sans chlore élémentaire ou gazeux** et 100% conforme à la norme REACH.

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les zones géographiques d'approvisionnement impliquées dans la déforestation de la forêt primaire.



Matériaux

Caoutchouc naturel* (Latex)

*selon la nomenclature ISO 1629 des élastomères :
Caoutchouc à Usage général : Caoutchouc naturel ou Natural Rubber (NR)

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux exploitants des plantations d'hévéa, et obtenir une visibilité totale sur la provenance (pays, région et ville) à chaque étape, y compris la transformation du latex.

Recommandations et certifications

Choisir des sources d'approvisionnement responsables, garantissant le respect des droits des travailleurs et la protection des forêts, incluant notamment :

- conformément au brief filières Bois : appliquer un niveau de diligence associé au niveau de risque des pays, classés suivant le classement publié par l'UE dans le cadre du règlement RDUE^[1].
- La certification **FSC (Forest Stewardship Council) - Management des forêts** pour les plantations d'hévéa, avec un contrôle minutieux des certificats et de la traçabilité (exigence minimale à satisfaire dans un 1^{er} temps).
- Un approvisionnement en caoutchouc naturel certifié selon le standard de référence **GOLS (Global Organic Latex Standard)**. Ce dernier assure en outre l'exploitation durable des plantations d'hévéa.
- L'utilisation du Yulex, caoutchouc issu d'une filière hévéa certifiée FSC et transformé selon un process plus responsable et innovant de purification.
- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées, définir un plan d'amélioration continue basé sur les standards ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.

Points d'attention

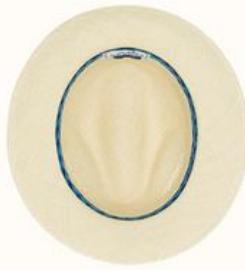
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les manquements aux droits des populations autochtones conformément au règlement RDUE^[2].

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation.

^[1] En application de l'article 29 du règlement UE n°2023/1115 (RDUE) Acte d'exécution publié le 22 mai 2025 établissant le classement des pays par niveau de risque de déforestation ou de dégradation des forêts.

^[2] Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) no 995/2010 (RDUE).



Matériaux

Pailles

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'à la zone de culture, et obtenir une visibilité totale sur la provenance (espèce, source, pays et région) et sur les intermédiaires de la transformation.

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un approvisionnement responsable, selon les principes suivants:

- Assurer une veille sur les niveaux de rémunération des artisans-tresseurs, de manière annuelle. Si nécessaire, évaluer avec Hermès les actions à mettre en œuvre pour résoudre les écarts.
- Promouvoir un prix juste et des contrats long-terme au travers d'une **certification équitable (certifications For Life, Fair For Life)**.
- S'orienter vers un approvisionnement provenant de sources certifiées biologiques⁽¹⁾ (**label Bio**), garantes d'une production respectueuse de l'environnement.
- Plébisciter la certification de l'amont de la matière selon le **standard Naturland**, assurant une production biologique et le respect de nombreux critères sociaux.
- Privilégier toute initiative locale de préservation de la biodiversité et/ou de la promotion de principes de commerce équitable (exemple : certification **Wildlife Friendly** à Madagascar).
- Si les sources actuelles ne sont pas certifiées, définir un plan d'amélioration continue basé sur les labels ci-dessus. Partager avec Hermès les éventuelles difficultés en vue d'obtenir la certification et le délai de mise en place.

Alternativement la mise en place de filières durables à fort impact social et/ou environnemental est envisageable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ Culture biologique selon le cahier des charges de l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols, ainsi que la déforestation.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les essences interdites par CITES et consulter les douanes en amont de toute utilisation d'une essence classifiée.
- Proscrire les espèces en danger imminents selon la liste de l'IUCN « Red List ».
- Proscrire les zones géographiques suivantes : sources d'exploitation impliquées dans la déforestation.



Matériaux

Osier

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'à la zone de culture, avec une visibilité sur les vanniers et osiériculteurs impliqués dans la production Hermès, la localisation des oseraies (région) et la variété d'osier utilisée.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ Culture biologique selon le cahier des charges de l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

Choisir des sources d'approvisionnement garantissant la juste rémunération des acteurs amont et la préservation des savoir-faire :

- S'assurer de la juste rémunération des osiériculteurs et des vanniers, en concertation avec le partenaire.
- Continuer le soutien au travers d'engagement volumes et éventuellement de parcours artisans Hermès.

Engager les filières amont dans un programme d'amélioration des pratiques agricoles, selon les leviers suivants :

- S'orienter vers un approvisionnement provenant de sources certifiées biologiques⁽¹⁾ (**label Bio**), garantes d'une production respectueuse de l'environnement.
- Promouvoir les moyens mécaniques et non chimiques pour la lutte contre les adventices et les insectes : désherbage à la binette ou, au motoculteur, ramassage manuel des insectes, couloirs sanitaires...

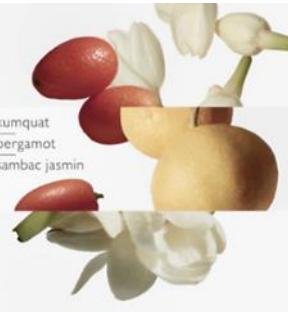
Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à une mauvaise gestion des terres et des sols par l'utilisation et le mauvais ciblage d'herbicides et insecticides.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



kumquat
bergamot
sambac jasmin



bitter orange
elemie
benzoin

Matières premières de la parfumerie et de la cosmétique

Matières Naturelles

Périmètre : Toutes les parties exploitées du végétal (racines, écorces, bois, feuilles, fleurs, graines, fruits, résines ou gommes...) dont les molécules odorantes, actives ou fonctionnelles sont extraites pour des applications en parfumerie et/ou cosmétique.

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'aux communautés de sourcing, avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape. Pour les fournisseurs de rang 1 et les éventuels 1^{ers} transformateurs, identifier la conformité des conditions de travail aux exigences Hermès.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ Culture biologique selon le cahier des charges de l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

⁽²⁾ RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Se référer au brief RSE forêt pour les pratiques néfastes à identifier.

Points Réhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.
- Proscrire les approvisionnements depuis des zones déforestées, converties ou dégradées dans les pays de production.
- Se référer au brief filière Forêt qui reprend les exigences liées à la RDUE⁽²⁾



Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'au champ de palmier, avec l'information sur la provenance (pays, région et ville) à chaque étape.

- Identifier et sélectionner des sources d'approvisionnement responsables, garantissant la traçabilité de la chaîne de valeur, la protection de l'environnement et de la biodiversité et les droits des travailleurs.
- Communiquer avec tous les fournisseurs de la chaîne de valeur, l'objectif de certification **RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)**, a **minima en MB (Mass balance)**. Pour les matières et formulations déjà existantes, partager avec Hermès les prérequis nécessaires et le planning pour l'obtention de certification RSPO MB à minima.
- Privilégier les sources certifiées **RSPO « segregated »** puis **« identity preserved »**. Cet objectif est à prendre en compte, dès maintenant, pour toutes les nouvelles matières/formulations, et, progressivement pour les formulations existantes. **La charte de formulation du CNP** (Hermès Parfum Beauté) viendra compléter les spécifications détaillées de cette orientation.
- Approfondir la cartographie des acteurs amont (producteurs, transformateurs et négociants), notamment leur notation via l'outil **WWF Palm Oil Buyers Scorecard**.
- Privilégier les circuits d'approvisionnement les plus courts, du champ de palmier au produit fini.
- Orienter la R&D vers l'utilisation d'alternatives aux dérivés d'huile de palme.
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Anticiper les impacts de l'évolution des réglementations françaises et européennes concernant la lutte contre la déforestation, en particulier en termes de diligence. Notamment, être en mesure de répondre au règlement de l'Union Européenne RDUE^[1], qui exige la collecte d'informations géographiques précises (coordonnées GPS) sur les terres agricoles impliquées dans la production de produits contenant de l'huile de palme. Se référer au Brief filières Bois pour les exigences en matière de due diligence à respecter et au brief RSE forêt pour les pratiques néfastes à identifier.

Recommandations et certifications

Points d'attention

^[1] RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

Proscrire les approvisionnements depuis des zones déforestées, converties ou dégradées dans les pays de production.

Matériaux

Dérivés d'Huile de Palme et de Palmiste

TRAJECTOIRES ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT D'HERMÈS

FILIÈRES
ARTIFICIELLES &
SYNTHÉTIQUES





Fibres artificielles

Viscose | Cellulose

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'au champ de culture, avec l'information sur la provenance (pays, région et ville) à chaque étape.

Recommandations et certifications

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un approvisionnement responsable, selon les principes suivants :

- Pour l'approvisionnement en fibres cellulosiques issues de bois, privilégier des fournisseurs aux sources intégralement **FSC (Forest Stewardship Council)** ou **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)** avec 100% de leurs forêts certifiées.
- Pour les étapes de transformation de la pulpe, de la filature et de la teinture, privilégier des fournisseurs audités selon le référentiel **Canopy Style** et certifiés **EU Label**, ces certifications visant notamment à favoriser l'utilisation de process en boucle fermée minimisant les rejets et permettant le réemploi de solvants.

En concertation avec Hermès, et pour les cas pertinents, s'orienter vers un modèle vertueux de viscose alternative :

- Fabrication de fibres cellulosiques à partir de fibres de coton réutilisées (à base de chutes internes ou de sources externes tracées et maitrisées).
- Utilisation de fibres Lyocell, basées sur un process vertueux en boucle fermée et l'utilisation de solvants organiques.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, notamment la consommation de produits chimiques toxiques utilisés pour transformer la viscose (en particulier le disulfure de carbone et le sulfure d'hydrogène), ainsi que la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

Proscrire les approvisionnements depuis des zones déforestées, converties ou dégradées dans les pays de production conformément au règlement RDUE^[1].

^[1] RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la déforestation



Fibres synthétiques

Polyester
Polyamide-Nylon
Elasthanne

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'à l'usine de production de la fibre, avec l'information sur la provenance (pays et région).

Recommandations et certifications

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un approvisionnement responsable, selon les principes suivants :

- Assurer une visibilité sur les étapes de filature, au-delà d'une origine déclarée, afin d'en limiter les risques environnementaux et sociaux.
- Promouvoir des bassins de production des fibres et des étapes de transformation réalisées localement en Europe ou à proximité, dans un souci de réduction de l'impact environnemental lié aux transports.
- Favoriser et déployer la réutilisation des chutes de production, en interne pour les acteurs concernés, en externe vers les circuits de recyclage et régénération de matières synthétiques pour les autres cas.
- En concertation avec Hermès et pour les cas pertinents, substituer les approvisionnements de fibres en résines vierges vers leurs alternatives recyclées. La certification du **Textile Exchange « Global Recycled Standard » (GRS)** permettra notamment d'assurer la meilleure traçabilité des matières 1ères issues du recyclage, et leur taux d'incorporation dans les approvisionnements. En complément, la substitution de fibres vierges en fibres issues du recyclage selon la certification **Cradle to Cradle** est également à plébisciter.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, notamment la consommation de produits chimiques toxiques utilisés pour la production des fibres, ainsi que la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Cible traçabilité



Plastiques

Poursuivre le recensement des acteurs à minima jusqu'à la mise en forme des matières, idéalement les fournisseurs de résines ou polymères, avec l'information sur la provenance (pays, région).

Mettre en place un suivi systématique de l'incorporation de plastiques dans les produits et/ou composants pour Hermès.

METTRE EN PLACE DES PRATIQUES D'ÉCOCONCEPTION :

MATIÈRES PREMIÈRES - Étudier les possibilités de substitution des matières plastiques par des alternatives plus durables en mobilisant les leviers suivants et s'appuyant sur des données scientifiques/analyses de cycle de vie :

- **Réduire**, si possible et pertinent, l'utilisation de matières synthétiques pour des matières d'origine renouvelable.
- Substituer en priorité les plastiques contenant des substances (monomères ou additifs) **présentant un risque avéré** pour la santé humaine ou l'environnement, tels que les polymères fluorés, chlorés (PVC, PVDC) ou styréniques (PS, ABS, SAN).
- Incorporer des **matières issues du recyclage**, en privilégiant les matières post-consommation. Mobiliser des **certifications** garantissant le % de matière recyclée et/ou la traçabilité et les bonnes pratiques des acteurs de la chaîne de recyclage. Privilégier les certifications reconnues par PolyCert Europe⁽¹⁾.
- Si pas d'alternative recyclée disponible et hors packaging : Incorporer des **résines biosourcées**, en étant vigilant **sur l'origine et conditions de production de la biomasse** et privilégiant la 2^e ou 3^e génération (ou ultérieures)⁽²⁾. Mobiliser la certification « OK Biobased » de TÜV Austria.

PROCESS - Optimiser l'utilisation de matière à chaque étape de la transformation, favoriser les circuits en boucle fermée (réutilisation des chutes de production) et le routage vers des collecteurs en vue du recyclage.

FIN DE VIE - Favoriser la **recyclabilité** des produits : privilégier les résines aux filières de recyclage les plus matures (PET, PP, PE) et limiter les perturbateurs de recyclage (assemblages multi-matériaux, points durs au démantèlement, colorants & pigments).

- Identifier les manquements aux droits humains et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement : déchets, énergie, gestion de l'eau, changement d'usage des sols, déforestation.
- Veiller à l'élimination de substances chimiques présentant un risque avéré pour l'environnement ou la santé humaine - CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) ou possible perturbateur endocrinien, classées extrêmement préoccupantes ou préoccupantes (SVHC, SHC) selon la réglementation REACH. Assurer un respect des réglementations et une veille sur les évolutions réglementaires.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales et à l'environnement.



Matériaux

Caoutchouc synthétique*

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'à l'usine de production du caoutchouc synthétique primaire, avec l'information sur la provenance (pays et région).

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ règlement REACH : « substance extrêmement préoccupante ». Travail à l'élimination (convention de Stockholm 2019).

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un modèle vertueux de caoutchouc synthétique, selon les principes suivants :

- Recours à un process de fabrication supprimant l'utilisation de PFOA (acide perfluorooctanoate) et de ses dérivés ou limitant son utilisation selon la réglementation REACH⁽¹⁾, en tant que polluant organique persistant aux effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine.
- Fabrication à partir d'éthanol biosourcé, tels que l'isoprène et le butadiène à partir de biomasse.

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement. Notamment, pour les substances chimiques utilisées (résines, durcisseurs, solvants...), veiller à l'élimination des produits classés CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) et des substances classées préoccupantes ou extrêmement préoccupantes (SHC ou SHVC - substances of high or very high concern) selon la réglementation REACH, en assurant une veille réglementaire. Assurer également une gestion précautionneuse de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Points Rédhhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

*selon la nomenclature ISO 1629 des élastomères :

- **Caoutchouc à Usage général** : polyisoprène de synthèse (IR), copolymères de butadiène styrène (SBR), polybutadiènes (BR).
- **Caoutchouc à Usage spécial** : co- ou terpolymères d'éthylène propylène et diène (EPM et EPDM), copolymères d'isobutylène isoprène, chlorés ou bromés (IIR, BIIR, CIIR), copolymères de butadiène acrylonitrile (NBR), et polychloroprénées (CR) ou « Néoprene ».
- **Caoutchouc à Usage très spécial** : caoutchoucs de silicium (VMQ, FVMQ), élastomères fluorés (FKM), polyéthylènes chlorés et chlorosulfonés (CM, CSM), polyacrylates (ACM), copolymères éthylène acétate de vinyle (EVM) et éthylène acrylate de méthyle (AEM), caoutchoucs nitrile hydrogénés (HNBR) et caoutchoucs d'épichlorhydrines (CO, ECO, GECO), polyuréthanes malaxables (AU, EU).



Cible traçabilité



Matériaux

Laques

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'à l'usine de production des résines, durcisseurs et la source des pigments, avec l'information sur la provenance (pays et région).

Co-construire avec Hermès une feuille de route vers un modèle vertueux de laque synthétique, selon les principes suivants :

- Pour la laque époxy : fabrication à partir de résines « Bisphénol Free » supprimant l'utilisation Bisphénol-A (BPA) et de ses dérivés ou limitant son utilisation selon la réglementation REACH⁽¹⁾, en tant que substance répertoriée comme possiblement perturbateur endocrinien.
- Pour la laque polyuréthane (PU) : fabrication à partir de monomères (polyols) biosourcés, produits à partir de biomasse, à échelle industrielle.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement. Notamment, pour les substances chimiques utilisées (résines, durcisseurs, solvants..), veiller à l'élimination des produits classés CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) et des substances classées préoccupantes ou extrêmement préoccupantes (SHC ou SHVC - substances of high or very high concern) selon la réglementation REACH, en assurant une veille réglementaire. Assurer également une gestion précautionneuse de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Recommandations et certifications

⁽¹⁾ règlement REACH : « substance extrêmement préoccupante ». Travail à l'élimination (convention de Stockholm 2019).

Points d'attention

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Matières premières de la parfumerie et de la cosmétique

Matières synthétiques

Périmètre : Molécules et mélanges à dominante synthétique dont les caractéristiques fonctionnelles sont utilisées en parfumerie et/ou en cosmétique.

Cible traçabilité

Assurer la conformité réglementaire (REACH - enregistrement ECHA) nécessaire au référencement Hermès, garantissant notamment l'innocuité des matières et l'interdiction de substances interdites (métaux lourds, catalyseurs...).

Pour les distributeurs: Poursuivre le recensement et communiquer à Hermès la liste de fabricants de rang 1 avec le détail des matières / sous-matières achetées avec le pays où est opéré la transformation.

Pour les fabricants: Poursuivre le recensement et communiquer à Hermès la liste des fournisseurs de rang 2 avec le détail des matières et molécules de base achetées avec le pays où est opéré la transformation.

Chercher à réduire l'impact environnemental en s'inspirant des 12 principes de la Chimie Verte selon l'IUPAC¹, et notamment selon les axes ci-dessous.

Process de transformation: Economiser l'eau et l'énergie au moyen de circuits de réutilisation, limiter les effluents et déployer les dispositifs à faible émission de CO₂. S'appuyer notamment sur les meilleures technologies disponibles pour la chimie fine de l'European Integrated Pollution Prevention and Control Bureau².

Biodégradabilité: Privilégier les matières avec les meilleures données de biodégradabilité (norme OECD TG 301-310 et 302).

Sources renouvelables: Privilégier les matières synthétiques dont les composants d'origine sont biosourcées et à faible impact Carbone. En allant plus loin, assurer la connaissance des Analyse de Cycle de Vie et leurs améliorations.

Traçabilité: Rechercher et communiquer des circuits courts pour l'approvisionnement en matières et molécules de base.

Gestion des déchets chimiques: Assurer la parfaite maîtrise des déchets chimiques (notamment ceux classés « Dangereux » par l'ADEME en France), le traitement des émanations et des effluents avant rejet.

Santé et sécurité: Assurer une prévention la plus stricte de la pollution et des accidents.

Recommandations et certifications

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

¹ International Union of Pure and Applied Chemistry

² Best Available Techniques for the manufacture of organic Fine Chemicals

TRAJECTOIRES ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT D'HERMÈS

FILIÈRES
MÉTALLIQUES





Cible traçabilité

Mesurer la part d'or recyclé dans l'approvisionnement Hermès. Cartographier les différentes filières d'or recyclé dans la chaîne de valeur, en recensant notamment les acteurs en amont de l'affinage.

En cas d'or provenant de sources minières, poursuivre le recensement des acteurs de l'affineur jusqu'à la mine et préciser la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner auprès d'acteurs certifiés ou en cours de certification par le standard Code of Practices du Responsible Jewellery Council (RJC COP).

S'approvisionner en or non-minier certifié selon le standard **Chain-of-Custody** du **Responsible Jewellery Council (RJC COC)** tout en se réservant la possibilité d'ouvrir des chaînes d'approvisionnement alternatives à fort impact social et/ou environnemental. Il peut s'agir :

- de filières de recyclage innovantes,
- de filières minières transparentes, certifiées ou en cours de certification par des tiers indépendants.

La mise en place de telles filières doit impérativement s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Les pays d'origine de l'or sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment:
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu d'affinage et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine ou du recycleur à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (ex. extraction, transport et négoce de minerais).
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versées aux gouvernements.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Argent

Cible traçabilité

Mesurer la part d'argent recyclé dans l'approvisionnement Hermès. Cartographier les différentes filières d'argent recyclé dans la chaîne de valeur, en recensant notamment les acteurs en amont de l'affinage.

En cas d'argent provenant de sources minières, poursuivre le recensement des acteurs de l'affineur jusqu'à la mine et préciser la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner auprès d'acteurs certifiés ou en cours de certification par le standard *Code of Practices* du **Responsible Jewellery Council (RJC COP).**

S'approvisionner en argent non-minier certifié selon le standard **Chain-of-Custody** du **Responsible Jewellery Council (RJC COC)** tout en se réservant la possibilité d'ouvrir des chaînes d'approvisionnement alternatives à fort impact social et/ou environnemental. Il peut s'agir :

- de filières de recyclage innovantes,
- de filières minières transparentes, certifiées ou en cours de certification par des tiers indépendants.

La mise en place de telles filières doit impérativement s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Les pays d'origine de l'argent sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu d'affinage et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine ou du recycleur à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (ex. extraction, transport et négoce de minerais).
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Platine

Cible traçabilité

Mesurer la part de platine recyclé dans l'approvisionnement Hermès. Cartographier les différentes filières de platine recyclé dans la chaîne de valeur, en recensant notamment les acteurs en amont de l'affinage.

En cas de platine provenant de sources minières, poursuivre le recensement des acteurs (mine d'extraction, site(s) d'affinage et de transformation) et préciser la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner auprès d'acteurs certifiés ou en cours de certification par le standard Code of Practices du Responsible Jewellery Council (RJC COP).

S'approvisionner en platine non-minier certifié selon le standard **Chain-of-Custody** du **Responsible Jewellery Council (RJC COC)** tout en se réservant la possibilité d'ouvrir des chaînes d'approvisionnement alternatives à fort impact social et/ou environnemental. Il peut s'agir :

- de filières de recyclage innovantes,
- de filières minières transparentes, certifiées ou en cours de certification par des tiers indépendants.

La mise en place de telles filières doit impérativement s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Les pays d'origine du platine sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu d'affinage et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine ou du recycleur à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (ex. extraction, transport et négoce de minerais).
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Palladium

Cible traçabilité

Mesurer la part de palladium recyclé dans l'approvisionnement Hermès. Cartographier les différentes filières de palladium recyclé dans la chaîne de valeur, en recensant notamment les acteurs en amont de l'affinage.

En cas de palladium provenant de sources minières, poursuivre le recensement des acteurs (mine d'extraction, site(s) d'affinage et de transformation) et préciser la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner auprès d'acteurs certifiés ou en cours de certification par le standard **Code of Practices du **Responsible Jewellery Council (RJC COP)**.**

S'approvisionner en palladium non-minier certifié selon le standard **Chain-of-Custody** du **Responsible Jewellery Council (RJC COC)** tout en se réservant la possibilité d'ouvrir des chaînes d'approvisionnement alternatives à fort impact social et/ou environnemental. Il peut s'agir :

- de filières de recyclage innovantes,
- de filières minières transparentes, certifiées ou en cours de certification par des tiers indépendants.

La mise en place de telles filières doit impérativement s'accompagner d'une validation au préalable de la part d'Hermès.

Les pays d'origine du palladium sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu d'affinage et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine ou du recycleur à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (ex. extraction, transport et négoce de minerais).
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Cible traçabilité



Titane

Recommandations et certifications

Poursuivre le recensement des acteurs, au-delà des négociants : raffineurs et fournisseurs de lingots, fournisseurs d'éponges de titane, mines d'ilménite et de rutile (circuits primaires) et des collecteurs, négociants et affineurs (circuits de recyclage), avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recenser les taux d'incorporation de titane recyclé approvisionné pour Hermès et communiquer ces résultats.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour la transformation primaire et les fournisseurs de titane semi-fin (affineurs) :

- **Favoriser les sources incorporant un % élevé titane issu du recyclage**, tout en respectant les exigences qualité et les cahiers des charges d'Hermès. Communiquer à Hermès les difficultés d'activation de sources recyclées et les plans d'actions associés.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en ilménite et rutile appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Promouvoir des pratiques d'extraction responsables, en encourageant le recours à la certification **IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance)** et/ou aux référentiels de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining**.

Pour la mise en forme (usinage, décolletage, injection métal...) et le finissage (polissage, anodisation, PVD...):

- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : efficacité énergétique (boucles de réutilisation de chaleur et d'énergie, retrofitting des process de transformation gaz/électricité), réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage.

Assurer une veille sur les projets de traçabilité des métaux et intégrer leurs bonnes pratiques dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail. **Veiller notamment aux dispositifs de prévention et de maîtrise du risque incendie**, lié à l'inflammabilité du titane à l'état divisé (copeaux, poudres...).
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production de titane.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Aluminium

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux mines de bauxite avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation. Cartographier les différentes filières d'aluminium recyclé dans la chaîne de valeur.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour l'extraction, la transformation primaire et l'aluminium semi-fin (fondeurs, extrudeurs, lamineurs...)

- Encourager le recours au référentiel de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining** pour l'extraction de bauxite.
- Privilégier les fournisseurs d'aluminium certifiés par l'**Aluminium Stewardship Initiative (ASI)**, visant à réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone.
- Favoriser les sources (fondeurs, affineurs) incorporant un % élevé d'aluminium issu du recyclage, tout en respectant les exigences qualité et les nuances requises pour Hermès.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en bauxite appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.

Pour la mise en forme et l'anodisation de surface

- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage, récupération des huiles de coupe, process de filtration en boucle fermée...
- Privilégier les anodisations moins consommatrices en ressources selon la norme NF EN ISO 7599, tout en respectant scrupuleusement les exigences qualité Hermès.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du raffinage de l'aluminium primaire, ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production d'aluminium.
- Vérifier selon le niveau de risque pays si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Recommandations et certifications

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Acier inox

Nuances 300

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux mines de fer, de chrome et de nickel avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation (mise en forme, parachèvement, traitement de surface).

Recenser les taux d'utilisation moyens d'inox recyclé fourni par les différents fournisseurs, sur les nuances compatibles avec Hermès. Cartographier les différentes filières d'acier recyclé dans la chaîne de valeur.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour l'extraction, la transformation primaire et l'acier semi-fini (fondeurs, extrudeurs, lamineurs...)

- Encourager le recours au référentiel de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining** pour l'extraction.
- Privilégier les fournisseurs de fer, nickel et chrome certifiés par l'**IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance)** visant à la promotion de pratiques d'extraction responsables.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en fer, chrome et nickel appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Privilégier les fournisseurs certifiés selon le **Responsible Steel Standard**.
- Favoriser les sources (fondeurs, lamineurs) incorporant un % élevé d'acier inox issu du recyclage, tout en respectant les exigences qualité et les nuances requises pour Hermès.

Pour la mise en forme (usinage, décolletage, injection métal...) et la finissage (polissage...)

- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage, récupération des huiles de coupe...
- Intégrer les recommandations de l'initiative **Tracemet** dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Recommandations et certifications

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.

- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production d'acier inox.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

Points Rédhhibitoires



Laiton

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs jusqu'aux mines de cuivre et de zinc (circuits primaires) et des collecteurs, grenailleurs et raffineurs (circuits de recyclage), avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recenser les taux d'utilisation de laiton recyclé, ou de cuivre et de zinc recyclés composant le laiton approvisionné par les différents fournisseurs. Cartographier les différentes filières de laiton, cuivre et zinc recyclés dans la chaîne de valeur.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour la transformation primaire et le laiton semi-fini (fondeurs, extrudeurs, lamineurs...)

- **Favoriser les sources incorporant un % élevé de laiton, de cuivre ou de zinc issus du recyclage**, tout en respectant les exigences qualité et les nuances requises pour Hermès.
- Encourager le recours au référentiel de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining** pour l'extraction.
- Privilégier les fournisseurs de cuivre et zinc certifiés par l'**IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance)** visant à la promotion de pratiques d'extraction responsables.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en cuivre et zinc appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.

Pour la mise en forme (usineurs, matriceurs...) et le finissage (polisseurs, galvanoplastes...)

- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage, récupération des huiles de coupe, traitement des bains de dégraissage et de galvanisation...
- Intégrer les recommandations de l'initiative **Tracemet** dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production de laiton.
- Assurer la conformité aux exigences fixées dans notre RSL* en limitant la teneur en plomb à 90 ppm.

Recommandations et certifications

Points d'attention

* Restricted Substances List

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Zamak

~95% zinc, 4% aluminium et 1% cuivre

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs, des raffineurs jusqu'aux mines de zinc, bauxite et cuivre (circuits primaires) et des collecteurs, négociants et affineurs (circuits de recyclage), avec l'information sur la provenance (pays et région) chaque étape de transformation.

Recenser les taux d'utilisation de zamak recyclé, ou de métaux recyclés (zinc, aluminium, cuivre) composant le zamak approvisionné pour Hermès et communiquer ces résultats. Cartographier les différentes filières de zamak ou métaux recyclés dans la chaîne de valeur.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour la transformation primaire et les fournisseurs de zamak semi-fini (affineurs) :

- Favoriser les sources incorporant un % élevé en zamak ou ses éléments constitutifs (zinc en priorité, cuivre et aluminium) issus du recyclage, tout en respectant les exigences qualité et les cahiers des charges d'Hermès. Communiquer à Hermès les difficultés d'activation de sources recyclées et les plans d'actions associés.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en zinc, aluminium et cuivre appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Promouvoir des pratiques d'extraction responsables, en encourageant le recours à la certification **IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance)** et/ou aux référentiels de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining**.

Pour les fabricants de pièces et composants :

- Se doter d'un système de management environnemental vertueux : efficacité énergétique (boucles de réutilisation de chaleur et d'énergie, retrofitting des process de transformation gaz/électricité), réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage.

Intégrer les recommandations de l'initiative **Tracemet** dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Recommandations et certifications

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production de zamak.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.



Bronze

~88% cuivre et ~12% étain

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs, des raffineurs jusqu'aux mines de cuivre et d'étain (circuits primaires) et des collecteurs, négociants et affineurs (circuits de recyclage) avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recenser les taux d'utilisation moyens de bronze recyclé ou de cuivre et d'étain recyclés composant le bronze approvisionné pour Hermès et communiquer ces résultats. Cartographier les différentes filières de bronze ou métaux recyclés dans la chaîne de valeur.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

Pour la transformation primaire et les fournisseurs de bronze semi-fin (affineurs) :

- **Favoriser les sources incorporant un % élevé de bronze, de cuivre ou d'étain issus du recyclage**, tout en respectant les exigences qualité et les cahiers des charges d'Hermès. Communiquer à Hermès les difficultés d'activation de sources recyclées et les plans d'actions associés.
- Pour les pays identifiés dans l'approvisionnement en cuivre et étain appartenant à la catégorie 4 (liste en Annexe 2, disponible ad hoc), jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Promouvoir des pratiques d'extraction responsables, en encourageant le recours à la certification **IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance)** et/ou aux référentiels de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining**.

Pour les fabricants de pièces et d'objets d'art :

- Se doter d'un système de management environnemental vertueux: efficacité énergétique (boucles de réutilisation de chaleur et d'énergie, retrofitting des process de transformation gaz/électricité), réutilisation des chutes de production et/ou routage vers le recyclage.
- Réduire la pénibilité au travail et l'accidentologie liées à l'élaboration des plus grandes pièces, grâce à des dispositifs de prévention adaptés.

Intégrer les recommandations de l'initiative **Tracemet** dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Recommandations et certifications

Points d'attention

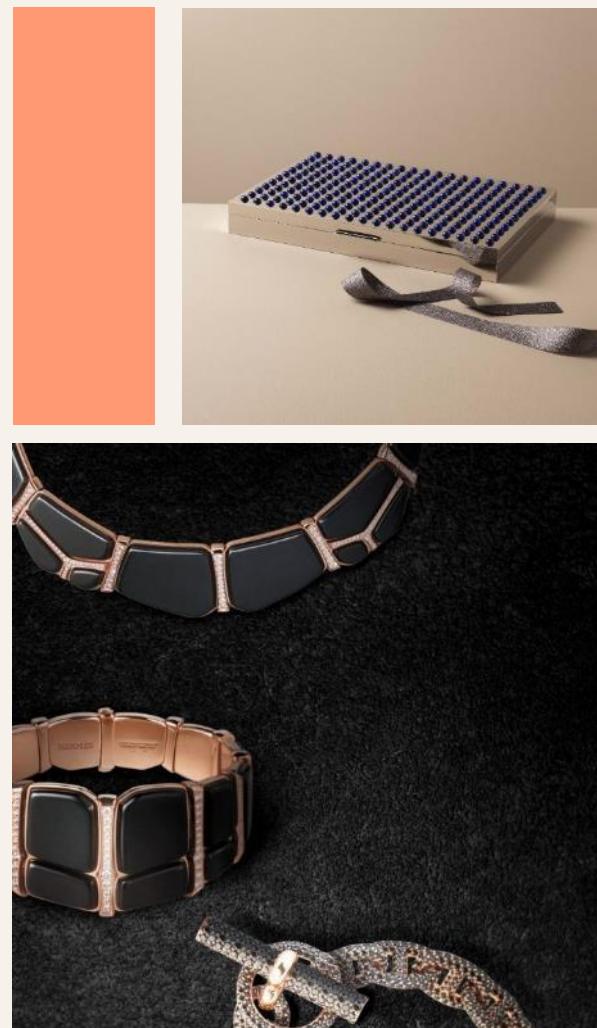
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment aux émissions de gaz à effet de serre non contrôlées lors de la production de bronze.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

TRAJECTOIRES ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT D'HERMÈS

FILIÈRES
MINÉRALES





Céramique

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs pour chaque composant de la céramique, jusqu'aux carrières des différents minéraux (feldspath, kaolin, quartz) avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recommandations et certifications

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu de traitement et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.

Accompagner le développement des fournisseurs en communiquant sur les volumes prévisionnels du groupe Hermès, ses besoins et son ambition de filières responsables.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

- Renforcer les pratiques d'éco-conception, en co-développement avec les fournisseurs afin de minimiser et valoriser les rejets de production, voire établir des pratiques de circularité.
- Collaborer avec les fournisseurs pour réduire le taux de rebut.
- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : gestion énergétique, recyclage des déchets industriels...

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du traitement du feldspath, du kaolin et du quartz.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

^[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Cristal

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs pour chaque composant du cristal, jusqu'aux mines des différents minéraux avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recommandations et certifications

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. À savoir :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu de traitement et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

- Encourager le recours au référentiel de bonnes pratiques de l'**ICMM (International Council for Mining & Metals)** ou de l'**Alliance for Responsible Mining** pour l'extraction de la silice (sable), du plomb, du chlorure de potassium et de sodium, ainsi que des oxydes métalliques.
- Favoriser les sources incorporant un % élevé de plomb issu du recyclage, tout en respectant les exigences qualité requises pour Hermès.
- Favoriser les sources de cristal sans plomb.
- Améliorer les process de production: récupération énergétique, amélioration du rendement thermique des fours, retraitement des eaux en boucle fermée...

Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du traitement du sable, du raffinage des minéraux de plomb et de la transformation du chlorure de potassium, de sodium et des oxydes métalliques.

Points Rédhhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Émail

Émail vitrifié ou
« Vitrifiable
enamel »

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs pour chaque composant de l'émail, jusqu'aux mines des différents minéraux & oxydes avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Concernant les filières d'approvisionnement :

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu de traitement et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux, en encourageant le recours au référentiel de bonnes pratiques de l'**ICMM** (International Council for Mining & Metals) ou de l'**Alliance for Responsible Mining** pour l'extraction des différents oxydes.

Concernant l'utilisation des substances réglementées :

- Assurer la production d'email sans plomb pour l'art de la table et les accessoires bijoux, selon les exigences de relargage et de composition en vigueur.
- Favoriser la R&D des procédés alternatifs sans cadmium et sans cobalt, compatibles avec les exigences qualité et les nuances de couleur requises par Hermès.

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du traitement du sable et de la transformation des différents oxydes.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

Points Rédhibitoires

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Verre

Verre creux, verre plat, verre de table

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs pour chaque composant du verre (silice, chlorure de sodium, calcaire, oxydes, borax) jusqu'aux mines des différents minéraux avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape de transformation.

Recenser les taux d'utilisation moyens de verre recyclé (calcin) fourni par les différents fournisseurs.

Recommandations et certifications

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu de traitement et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

- Favoriser les sources (verriers, producteurs de flacons en verre) incorporant un % élevé de calcin recyclé, tout en respectant les exigences qualité requises pour Hermès.
- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : recours à des technologies de fusion du verre plus propres (oxycombustion, mix énergétique majoritairement renouvelable...), recyclage des déchets industriels, réutilisation de l'eau en circuit fermé...

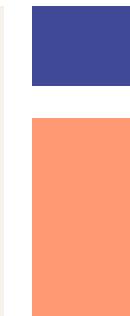
Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du traitement du sable, de la transformation du chlorure de sodium et du calcaire.

Points Rédhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Verre saphir

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs des producteurs de verre saphir jusqu'à la mine de bauxite et préciser la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

Choisir des sources d'approvisionnement durables limitant les risques sociaux et environnementaux :

- Privilégier les fournisseurs ayant intégré le savoir-faire et la production des cristaux de synthèse (corindon), ou a minima ayant une traçabilité complète sur leur approvisionnement.
- Recourir aux fournisseurs dotés d'un système de management environnemental vertueux : gestion raisonnée de l'énergie, recyclage des déchets industriels...

Appliquer selon les pays de provenance de la bauxite identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement de bauxite.
 - o Le lieu de raffinage et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives au rejet des déchets sans traitement lors du raffinage de l'alumine.
- En cas d'approvisionnement de bauxite identifié dans un pays à risque élevé ou très élevé dans l'Annexe 2 (diffusée ad hoc), adopter une diligence renforcée sur les conditions d'exploitation, sociales et environnementales.

Recommandations et certifications

Points d'attention

Points Rédhhibitoires

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

^[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Diamant

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur du fabricant jusqu'à la mine et garantir la traçabilité des pierres.

Connaître l'origine minière et le lieu de taille des diamants, et garantir que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est conforme au Système de Certification du Processus de Kimberley et au Système de Garanties du Conseil Mondial du Diamant. Les origines mixtes sans précision de pays de provenance minière sont interdites.

S'approvisionner exclusivement auprès de fournisseurs certifiés par le standard Code of Practices du Responsible Jewellery Council (RJC COP).

Les pays d'origine du diamant sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut : mine et circuit de vente.
 - o Le lieu de taille et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit. Les bénéficiaires ultimes à chaque étape doivent être précisés.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

- Points d'attention
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
 - Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
 - Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

- Points Rédhibitoires
- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (extraction, transport et négoce de minerais).
 - Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
 - Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
 - Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

^[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Saphir

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur du fabricant jusqu'à la mine, en précisant les lieux de transformation (ex. taille, chauffe) et la provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner exclusivement auprès de fournisseurs certifiés par le standard **Code of Practices** du **Responsible Jewellery Council (RJC COP)**.

Les pays d'origine des saphirs sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut : mine et circuit de vente.
 - o Les lieux de transformation et les entreprises concernées.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit. Les bénéficiaires ultimes à chaque étape doivent être précisés.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Recommandations et certifications

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.

- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points d'attention

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (extraction, transport et négoce de minerais).

- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

Points Rédhhibitoires

^[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Emeraude

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur du fabricant jusqu'à la mine et préciser le lieu de transformation (ex. taille, huilage) et provenance (pays d'origine et région d'extraction).

S'approvisionner exclusivement auprès de fournisseurs certifiés par le standard **Code of Practices du **Responsible Jewellery Council (RJC COP)**.**

Les pays d'origine des émeraudes sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »). Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, jugés comme les pays les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut: mine et circuit de vente.
 - o Le lieu de taille et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit. Les bénéficiaires ultimes à chaque étape doivent être précisés.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)**.

Dans tous les cas, les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Dans la transformation, seules les huiles naturelles sont acceptées.

Recommandations et certifications

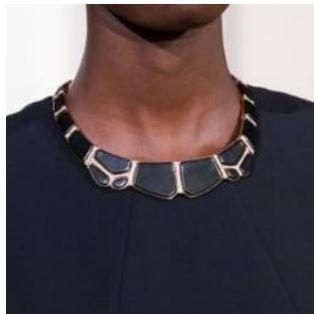
Points d'attention

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.
- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points Rédhibitoires

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (extraction, transport et négoce de minéraux).
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Pierres dures et décoratives

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur du vendeur jusqu'au pays d'extraction, la région d'extraction, voire la mine d'origine. Préciser le lieu de taille quand il n'est pas intégré au fournisseur de rang 1.

Les pays d'origine des pierres brutes sont classés suivant quatre catégories en fonction des risques. Cette liste est disponible ad hoc (« Annexe 2 »).

Les recommandations sont distinctes selon les catégories de pays concernés :

- Pour la catégorie 4, pays jugés les plus à risque, proposer des alternatives.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du mineraï brut : mines et circuits de vente.
 - o Le lieu de taille et les entreprises concernées.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit. Les bénéficiaires ultimes à chaque étape doivent être précisés.
- Pour les catégories 1, 2 et 3, il est recommandé de s'inspirer des standards du **RJC (Code of Practices)** et/ou de **l'IRMA (Initiative for Responsible Mining, Standard for Responsible Mining)**.

Dans tous les cas, les circuits les plus courts, de la mine à la fabrication du produit fini, sont à privilégier.

Faire une veille sur l'utilisation des standards **Ethical Stone Register** et **ANSI/NSI 373**.

Recommandations et certifications

- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail sur l'ensemble de la chaîne.

- Identifier les pratiques de production aux effets néfastes sur l'environnement, ainsi que la mauvaise gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Vérifier selon le niveau de risque pays (cf. supra) si toutes les informations ont été fournies afin de répondre au niveau de due diligence requis.

Points d'attention

- Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (extraction, transport et négoce de minéraux).

- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.
- Proscrire tout soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport ou des acteurs en amont.
- Proscrire toute forme de corruption, de fausses déclarations sur les origines des matériaux ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.

Points Rédhibitoires

⁽¹⁾ Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)



Mica naturel

Cible traçabilité

Poursuivre le recensement des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'à la mine, avec l'information sur la provenance (pays et région) à chaque étape.

Exiger des certificats de conformité attestant du respect des droits humains, dans les sites d'extraction et de transformation.

Recommandations et certifications

Pour les approvisionnements identifiés en Inde et Madagascar, exiger l'objectif d'affiliation à la **Responsible Mica Initiative**, ainsi que la conformité complète des fournisseurs (extraction et transformation du mica) à ce standard.

Partager avec Hermès les éventuelles difficultés et le délai de mise en place.

Appliquer selon les pays de provenance identifiés une diligence associée à leur niveau de risque. Ces pays sont classés en quatre catégories, selon la liste disponible ad hoc (« Annexe 2 ») :

- Pour la catégorie 4, pays jugés les plus à risque, proposer des alternatives de sourcing pays, tels que la France ou les États-Unis.
- Pour la catégorie 3, un niveau de diligence renforcé est demandé, dans le respect des exigences du Guide de l'OCDE⁽¹⁾. Notamment :
 - o La description précise de la filière d'approvisionnement du minerai brut.
 - o Le lieu de traitement et l'entreprise concernée.
 - o La procédure d'identification des intervenants mise en place (Know Your Counterpart) dans le pays de provenance et les pays de transit.
- Les circuits d'approvisionnement les plus courts, de la mine au produit fini, sont à privilégier.
- Identifier les manquements aux droits humains, libertés fondamentales et conditions de santé et sécurité au travail.
- Identifier les pratiques aux effets néfastes sur l'environnement, notamment relatives à la déforestation, l'érosion des sols et la contamination des cours d'eau.

Points d'attention

Proscrire les fournisseurs en cas d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales.

Points Rédhhibitoires

^[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Troisième Edition (2016)